

## Annexe 5 - CHAMPIONNAT DES CLUBS ELITE 1-2, NATIONAL 1-2-3, FEMININ ELITE 1- 2, FEMININ NATIONAL 1

### PREAMBULE :

L'organisation de ce championnat est confiée à la commission du « Championnat des Clubs ».

Chaque fois que nécessaire, la Fédération se réserve le droit de statuer.

L'homologation, le contrôle des résultats, le bon déroulement du championnat et des rencontres ainsi que l'établissement des classements sont du ressort de la commission du « Championnat des Clubs ».

Le championnat des clubs sportifs est ouvert aux équipes d'AS des pays limitrophes (sauf Italie). Elles ont la possibilité de disputer le championnat dans son intégralité.

### A - LA RENCONTRE

#### ARTICLE 1 : CONTENU DES RENCONTRES

| Féminin et Masculin   |                                                          |                                                                                                                                                                                            |
|-----------------------|----------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1 <sup>er</sup> tour  | 1 Simple – 1 Double (Durée 1h30)<br>1 Triple – 1 Combiné | Pour chaque épreuve :<br><br>4 points si écart > 4 points<br>3 points si écart ≤ 4 points<br>Nul = 2 points<br><br>Défaite =<br>0 point si écart > 4 points<br>1 point si écart ≤ 4 points |
| 2 <sup>ème</sup> tour | 1 Tir progressif (3 alvéoles)<br>1 Tir rapide en double  |                                                                                                                                                                                            |
| 3 <sup>ème</sup> tour | 2 Tirs de précision simultanés                           |                                                                                                                                                                                            |
| 4 <sup>ème</sup> tour | 1 Tir progressif (3 alvéoles)<br>1 Tir rapide en double  |                                                                                                                                                                                            |
| 5 <sup>ème</sup> tour | 1 Simple – 1 Double (Durée 1h30)<br>1 Triple – 1 Combiné |                                                                                                                                                                                            |

Sauf spécification particulière, les termes joueur(s) et tireur(s) s'appliquent indifféremment aux masculins et aux féminines.

**NB : en Elite 1&2 et en Féminin Elite 1, les 2 tirs progressifs devront être disputés par 2 joueurs différents.**

#### ARTICLE 2 : QUALIFICATION DES JOUEURS

##### 2.1 - Peuvent participer :

- Les joueurs adultes et jeunes (U18) « Licenciés Club » au sein du Club.
- Les joueurs adultes « Licenciés compétition FFSB Traditionnel » au sein d'une AS et qui sont « Licenciés Club »

**Les joueurs des catégories G-18, et F-18, doivent être surclassés.**

Les féminines et les jeunes qui participent aux championnats Seniors Masculins (Elite à Nat. 3) pratiquent les mêmes épreuves que les hommes.

##### 2.2 - N'ont pas le droit de participer :

- Les joueurs titulaires d'une licence rouge (Club).
- L'ensemble des joueurs des catégories jeunes sauf ceux définis ci-dessus.

##### 2.3 - Les joueurs et les équipes II et +

Le club ayant au moins deux équipes engagées dans l'un des championnats pourra utiliser, **uniquement en phases de groupe**, un joueur et un seul ayant évolué en équipe de niveau supérieur dans un championnat de niveau inférieur mais ce joueur ne pourra participer qu'à 2 épreuves dont une seule individuelle maximum (**épreuve d'appui comprise**).

Est considéré comme « ayant évolué en équipe de niveau supérieur » le joueur ayant déjà participé effectivement à 4 matchs de ladite équipe supérieure.

Un remplaçant qui ne rentre pas en cours de match n'est pas comptabilisé comme joueur « ayant évolué » dans une équipe.

Une féminine ayant joué une rencontre de club féminin ne peut plus intégrer une équipe masculine.

En cas d'infraction, voir sanctions (annexe 5 art.10-8).

##### 2.4 - Participation à plusieurs championnats

Entre le jeudi et le dimanche, un joueur ne peut pas faire deux rencontres dans des championnats de Clubs Sportifs différents.

En cas de report, la date officielle du calendrier sert de référence.

#### ARTICLE 3 : AVANT LA RENCONTRE

##### 3.1 - Préparation du match

Les organisateurs (club qui reçoit) sont responsables des installations qui doivent être accessibles (ouverture du boulodrome) au moins une heure avant le début de la rencontre. Les installations et les jeux doivent être laissés à disposition des équipes de 10h30 à 12h00 si elles en ont effectué préalablement la demande aux clubs recevant.

#### **a) Emplacement de la table de marque**

Afin de suivre et diriger la compétition en toute sérénité, le délégué doit être placé dans des conditions adéquates, c'est-à-dire obligatoirement sur une table isolée du public, des joueurs et des dirigeants (y compris officiels et organisateurs). Seuls y ont accès les arbitres et les 2 managers (pour donner la composition de leur équipe pour chaque tour).

#### **b) Emplacement réservé à la Presse**

S'il n'y a pas de table réservée à la presse, les organisateurs veillent à ce que les journalistes puissent être placés dans les meilleures conditions d'exercice de leur travail.

#### **c) Bancs de touche**

Ils doivent aussi réserver, pour chaque équipe, un "banc de touche" en bordure de jeu.

#### **d) Entraînement avant le match - Préparation des terrains**

30 mn avant le début de la rencontre, l'entraînement est possible pour les 2 équipes sur les jeux prévus pour le match.

#### **e) Matériel utilisé**

Le matériel utilisé doit être conforme aux normes dictées ou reprises par la FFSB :

- *Les tapis* : Ils doivent posséder les caractéristiques techniques définies dans le R.T.I. De la craie permettant de juger la validité du tir doit être prévue. Des sous tapis de protection homologués peuvent être utilisés.
- *Les boules cibles* : Il est obligatoire d'en posséder 8 (2 pour chaque tapis).
- *Les boules obstacles* : au moins 4.
- *Les buts* : 2 blancs et 2 rouges.
- *Les porte-boules* : Ils doivent être réglables en hauteur entre 60 et 100 centimètres et avoir une bonne stabilité (voir page 53 du RTI).
- **N.B.** : Chaque tireur peut utiliser ses propres porte-boules.
- *Les traceurs* : Ils doivent obligatoirement posséder une pointe qui trace la cible.

Si le club qui reçoit n'a pas le matériel nécessaire au déroulement d'une épreuve, celle-ci est perdue pour lui.

En cas de matériel en limite de conformité, le signaler sur la feuille de match. La commission du championnat des clubs fera le suivi nécessaire.

#### **Matériel préconisé :**

- *Horloge avec chronomètre électronique.*
- *Marqueurs de scores.*

### **3.2 - Admission des joueurs dans le match**

#### **a) Dépôt des licences - Déclaration des officiants**

LE DELEGUE convoque les deux managers à la table de marque afin qu'ils remplissent et transmettent la liste des joueurs susceptibles de participer à la rencontre ainsi que la fiche navette.

#### **DEROULEMENT de la procédure**

Vingt minutes avant le début de la rencontre, doivent être déposées à la table de marque par chaque manager :

- Les licences des membres de l'équipe. (*Voir absence de licence alinéa B ci-après*). Par la suite plus aucune licence ne sera acceptée.
  - La liste nominative de tous les joueurs susceptibles de participer à la rencontre, capitaine en premier.
- Le manager qui souhaite prendre part à la rencontre inscrit son nom en dernier.
- Le délégué procède au contrôle des licences avec le ou les arbitres et les 2 managers.

#### **RESERVES sur la qualification des joueurs**

Deux situations :

1. Les licences et la liste des joueurs sont reconnues conformes.
  - Le délégué barre en diagonale la fiche, mentionne R.A.S. et signe au bas de cette page
2. Des réserves sont émises sur la validité des licences et la composition d'équipes.
  - Motivation des réserves sur le bas de la fiche, sans rajout, ni rature.
  - Signatures du manager, de l'arbitre et du délégué au bas de la fiche

Après ces validations 1 (ou) et 2 aucune réserve ne pourra être formulée sur la validité des équipes et des joueurs.

Seules seront recevables les réserves sur le déroulement technique de la rencontre (sur les emplacements prévus des feuilles de match).

#### **AUTRES FORMALITES concernant le dépôt des licences :**

Le manager doit déposer sa licence FFSB (même s'il ne joue pas) ainsi que celles de tous les joueurs et des personnes citées ci-dessous.

- Le juge de ligne : il doit être licencié à la FFSB et devra déposer sa licence même s'il ne participe pas à la rencontre. S'il est choisi parmi les joueurs, il ne peut pas participer aux 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> tours.
- Les deux commissaires : ils doivent être licenciés à la FFSB et devront déposer leur licence même s'ils ne participent pas à la rencontre. Les commissaires s'ils sont choisis parmi les joueurs, ne peuvent pas participer aux 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> tours. Seulement un des deux commissaires ne peut pas participer au troisième tour.
- L'entraîneur si celui-ci accède au banc de touche, il doit être licencié à la FFSB et devra déposer sa licence.

Le délégué conserve ces licences jusqu'à la fin de la rencontre.

#### **b) Absence de licences au moment du dépôt**

Toute absence de licence interdit au joueur de participer à la rencontre. S'il est présent et peut justifier de son identité, le capitaine ou le manager de l'équipe peut établir une attestation écrite sur l'honneur au moment du dépôt certifiant que ce joueur est bien licencié dans ce Club **et qu'il a subi le contrôle médical requis**. Ce joueur ou ce Club versera une amende de 30 €, par chèque

bancaire, au délégué, lequel délivrera un récépissé. Une fois ces formalités accomplies, le joueur sera autorisé à participer mais cette permission sera mentionnée sur la feuille de match.

### **c) Participation du manager à la rencontre**

Le manager doit être licencié compétition à la FFSB. Pour participer à une ou plusieurs épreuves du match il doit être licencié dans ce Club. Dans ce cas, il doit déléguer ses fonctions à un tiers inscrit sur la feuille de match.

## **3.3 - Anomalies et absences**

### **a) Absence d'arbitre**

En cas d'absence d'un arbitre, le délégué peut prendre toutes les dispositions qu'il juge utiles. Parmi celles-ci :

**1 - Arbitre assesseur** : demander si un arbitre diplômé est présent dans l'assistance.

Sinon, demander aux 2 clubs de désigner un juge de ligne supplémentaire, ces 2 personnes officiant aux tapis adverses.

**2 - Arbitre principal** : le remplacer par l'arbitre assesseur et procéder comme ci-dessus.

**3 - Absence des 2 arbitres** : chaque équipe désignera 2 juges de lignes qui cogéreront en accord avec le délégué le déroulement de la rencontre.

### **b) Absence du délégué**

En cas d'absence du délégué, l'arbitre principal peut prendre les dispositions qui éviteront le report du match ou une réclamation. Parmi celles-ci :

- Demander si un délégué diplômé est présent dans l'assistance

- Sinon demander aux 2 clubs de désigner chacun une personne (déjà aguerrie) et ces 2 personnes codirigeront la rencontre.

**NB** : En Nat 1, Nat 2, Nat 3, et FN1, si le délégué du club a signalé son absence avant ladite journée le club jouant à domicile doit trouver un remplaçant à ce délégué défaillant.

### **c) Précautions**

Placé devant l'une des situations évoquées ci-dessus, le délégué (ou son remplaçant) doit prendre des précautions pour éviter toute contestation ultérieure.

Pour cela, avant le début de la rencontre, il porte sur le rapport de la feuille de match les explications précisant les conditions nouvelles dans lesquelles la rencontre va se disputer. Il demande ensuite aux 2 capitaines de signer, sous ses explications, pour donner leur accord à débiter et à terminer la rencontre dans ces nouvelles conditions.

La rencontre peut alors débiter.

## **ARTICLE 4 : DEROULEMENT**

### **4.1 - Remise de la composition des équipes (avant chaque tour)**

A la fin de chaque tour, le manager doit remettre au délégué la fiche de compétition comportant les noms des joueurs qui vont disputer le tour suivant. (10 mn avant le début de la rencontre pour le premier tour)

Une fois cette fiche donnée, aucun changement n'est autorisé.

### **4.2 - Participation des joueurs aux épreuves.**

A chaque tour, un joueur ne peut participer qu'à une épreuve.

### **4.3 - Tenues vestimentaires**

Le manager veillera à ce que tous ses joueurs et lui-même portent la tenue du club durant toute la durée du match.

La tenue peut comporter : un haut léger (polo ou chemise), un haut plus chaud (sweat ou survêtement ou pullover), un pantalon, un short, et éventuellement un débardeur pour les tirs en course (identiques lors d'une course en double). Les manches peuvent être indifféremment courtes ou longues.

Ces dispositions s'appliquent à chaque tour de la rencontre pour l'ensemble des jeux.

Pour les clubs de l'Elite (1 et 2 masculins, féminines) toutes les personnes autorisées, officiant sur le terrain (ramasseurs, juges de lignes, managers) doivent porter la tenue du club.

### **4.4 - Attribution de carton**

Les arbitres doivent faire usage des cartons, prévus dans la réglementation, chaque fois qu'ils le jugeront utile, à l'égard des joueurs, des managers et des dirigeants.

Tout joueur, manager, dirigeant destinataire d'un carton rouge ou d'un 2ème carton jaune, sera immédiatement exclu. Il ne pourra plus accéder ni aux jeux, ni aux bancs réservés aux équipes.

Le nom du (des) joueur sanctionné devra être mentionné sur la feuille de match

### **4.5 - Incidents en cours de rencontre**

En cas d'incident durant le match, le délégué doit en faire le rapport dans le cadre de la feuille de match réservé à cet effet avant toutes inscriptions ou signatures des personnes habilitées (arbitres et capitaines).

Si l'incident est grave, il en fait obligatoirement le rapport (comme ci-dessus), co-signé avec l'arbitre (bien mentionner les noms des déclarants).

### **4.6 - Attribution des jeux**

Le manager du club recevant communique au délégué et avant le début de l'échauffement la numérotation des jeux et la configuration dans laquelle il envisage le déroulement de toute la rencontre en fonction des contraintes (jeux indisponibles, matchs en parallèles...).

Dans la mesure du possible :

- Pas de tirs en course sur les jeux extrêmes,

En cas de difficultés ou circonstances particulières, le délégué, en accord avec l'arbitre pourra apporter des modifications.

## ARTICLE 5 : Après la rencontre

### 5.1 – Signatures

**a)** La rencontre terminée, il convient que chacune des parties atteste de son bon déroulement. Les 2 capitaines, en présence l'un de l'autre, signent sur l'emplacement marqué à cet effet, après qu'ils aient porté observations ou réclamations, s'ils en éprouvent le désir.

Si l'une des équipes (ou les deux) désire (nt) faire une observation ou porter réclamation, son capitaine indique la nature de celle-ci (nom et signature à l'appui).

Il rédige ensuite ses observations sur un feuillet libre (toujours nom et signature à l'appui) qui sera joint à la feuille de match. Cette réclamation ne sera pas prise en considération par la FFSB si elle n'est pas confirmée sous 48 heures au maximum par une lettre à laquelle devra être obligatoirement joint un chèque bancaire de 100 € à titre de caution.

Cette réclamation devra préciser si un représentant du club demandeur souhaite être entendu par la commission du Championnat des Clubs chargée de son examen.

Dans cette éventualité un représentant du club adverse devra avoir la possibilité d'être entendu par la même commission.

S'il s'avère, après accomplissement de la procédure, que la réclamation était fondée, la caution sera restituée.

Toute réclamation portant sur l'arbitrage sera systématiquement déclarée irrecevable, les décisions rendues par les arbitres étant sans appel.

**b)** Signent alors, en bas de page, l'arbitre et son assesseur. S'il a « donné » un ou des cartons jaunes ou rouges, l'arbitre demande au délégué de le mentionner sur le rapport avec les motifs de l'attribution et signe en face.

**c) Le délégué signe toujours le dernier** en veillant à ce que plus aucune inscription ne soit portée sur la feuille de match sans oublier de barrer les cadres non remplis et de porter la mention RAS à l'intérieur.

**d)** Toute personne ayant signé la feuille de match ne peut plus y porter la moindre observation (même pour répondre à un adversaire).

**e)** Toute contestation ou réclamation d'un club, concernant le match, postérieure à la signature de son capitaine ne sera plus recevable.

Pour chaque responsable (délégué, arbitre, capitaine), sa signature en bas de page atteste du déroulement effectif et complet du match. Elle ne l'engage pas sur les observations ou les réclamations portées par un tiers qui en assume, seul, la responsabilité.

### 5.2 - L'après match

**a)** Tout incident survenant après la proclamation du résultat du match (dans les vestiaires, par exemple), ne devra pas être rapporté au dos de la feuille de match, mais relaté sur un feuillet libre identifié (nom et signature de son rédacteur) adressé à la FFSB par son rédacteur sous 48 heures qui transmettra à la commission du Championnat des Clubs.

**b)** Toute réclamation sera examinée par le Bureau exécutif, qui jugera, au vu des différents rapports, de la suite devant lui être réservée.

### 5.3 - Gestion des cartons (voir annexe 12)

## **B - LES EPREUVES**

### **ARTICLE 6 : TIR DE PRECISION**

#### **DISPOSITIONS SPECIFIQUES AU TIR DE PRECISION :**

##### **6.1 Principe de l'épreuve**

Chaque joueur tire 11 boules, en alternance avec son adversaire, sur des cibles dont les valeurs et positions sont définies :  
- par le RTI, Article 54 p. 47

##### **6.2 Déroulement de l'épreuve**

- a) Nombre de boules : Chaque joueur utilise 4 boules. Il est interdit de changer une ou plusieurs boules pendant l'épreuve
- b) L'échauffement de 5 min.
- c) Le joueur ayant obtenu le plus grand nombre de points est déclaré vainqueur. Le match nul est admis.
- d) Si un joueur réussit la totalité de ses 11 boules (37 pts), il poursuit l'épreuve en jouant sur la Cible 1, puis en cas de réussite sur les suivantes. L'épreuve prend fin au 1<sup>er</sup> échec. Si son adversaire réalise au moins 33 points, le point de bonus lui est accordé.

##### **6.3 - Personnel sur le terrain**

- a) L'arbitre N° 1 se place à la hauteur du tapis (ou de la cible), pour diriger l'épreuve, juger de la validité du tir, indiquer les tirs non valables en levant un drapeau.
- b) Un juge de ligne (si l'arbitre le demande), pour aider à remettre en place les objets cibles ou obstacles.
- c) 2 commissaires (1 de chaque club), placés en bordure des jeux, assurent la notation de l'épreuve sur les 2 feuilles de résultats (club A - club B).
- d) 2 marqueurs en fond de jeu pour l'affichage du score.
- e) 2 joueurs pour remonter les boules de leurs partenaires respectifs.

##### **6.4 Position des boules et des joueurs**

- a) En toutes circonstances, les boules non jouées sont placées sur les porte-boule, du côté du jeu opposé à celui où est placé le tapis.
- b) En attendant son tour, l'adversaire ne doit pas gêner le joueur ; il se tient à l'écart, au fond du jeu, du côté opposé à celui où est placé le tapis.
- c) Avant ou après avoir joué sa boule, le joueur ne doit pas franchir la 1<sup>ère</sup> ligne (côté tapis).

##### **6.5 Retards**

Au premier appel, le joueur dispose de 2 min pour se présenter sur le terrain. En cas d'absence, il est rappelé une deuxième fois lorsque la 1<sup>ère</sup> boule a été jouée par son adversaire. Il est alors autorisé à jouer en commençant à la cible suivante. S'il est toujours absent, il est éliminé et l'autre joueur doit terminer l'épreuve.

##### **6.6 Conditions particulières**

Si un incident fortuit survient en cours d'épreuve (panne de courant, orage, etc.), se reporter aux dispositions du RTI applicables au tir de précision (Art. 54 - point 6).

##### **6.7 - Matériel utilisé**

Deux tapis sont nécessaires pour les 2 tirs (Tapis découpés selon RTI).

##### **6.8 - Déroulement de l'épreuve**

Le club qui reçoit tire en premier sur le premier jeu. On inverse pour le deuxième jeu.

Les joueurs tirent sur le jeu attribué par le manager sur la fiche de compétition (Ex : jeux 2 et 4, le 1<sup>er</sup> inscrit sur la feuille tire au jeu 2, le 2<sup>ème</sup> au 4).

Les 4 boules sont remontées à la main, après les tirs sur les cibles 4 puis 8.

##### **6.9 - Validité du tir - oscillation d'un objet**

Si un objet placé sur le terrain est touché par un autre objet, il est considéré comme déplacé (obstacles des cibles 7 et 8). L'arbitre n'a, en conséquence, aucun contrôle de changement de position (sortie des marques) à effectuer.

Il est aussi considéré comme déplacé s'il oscille par projection de sable. De la même manière, aucun contrôle n'est possible. C'est l'arbitre qui juge.

Par contre, un objet placé dans une alvéole du tapis est considéré comme déplacé s'il quitte définitivement cette alvéole c'est à dire que pour qu'un tir soit validé :

- la cible doit quitter définitivement son alvéole.
- l'obstacle ne doit pas quitter définitivement son alvéole.

##### **6.10 - Remarque importante**

Il est indispensable de mettre des chevrons le long des jeux pour éviter toute gêne avec l'autre jeu. L'arbitre est juge de l'emplacement adéquat.

## ARTICLE 7 : COMBINÉ

### 7.1 - Déroulement de l'épreuve

Le joueur ayant totalisé le plus grand nombre de points est déclaré vainqueur. Le match nul est accepté.

### 7.2 – Recommandations

Il est nécessaire, afin de bien renseigner les spectateurs, de mettre à jour les tableaux de marquage après chaque mène.

Il est également nécessaire d'afficher le numéro (1 à 8) de la mène en cours, afin de faciliter le suivi de la rencontre.

Possibilité de matérialiser le cercle avec de la peinture ou poudre sachant que le tracé pris en compte est celui fait par la pointe du compas.

### 7.3 – Retards

Si un joueur se présente en retard, après 10 minutes d'écart toléré, on le pénalise de 2 points toutes les 5 minutes de retard constaté et on supprimera une mène.

Exemple :

| Temps écoulé       | Points de pénalité  | Mènes supprimées |
|--------------------|---------------------|------------------|
| <b>0 à 10 min</b>  | 0                   | 0                |
| <b>10 à 15 min</b> | 2                   | 1                |
| <b>15 à 20 min</b> | 4                   | 2                |
|                    | (et ainsi de suite) |                  |
| <b>40 à 45 min</b> | 14                  | 7                |

Au bout de 45 minutes, la partie est perdue sur le score de : 24 à 0.

### 7.4 - Temps mort

Un temps mort de 1 minute, entre deux mènes, est autorisé par club et par jeu.

Il est demandé à l'arbitre par le manager avant la fin de la mène qui le précède ou au plus tard avant le début d'une nouvelle mène. Cette demande, une fois effectuée, ne peut plus être annulée.

## ARTICLE 8 : TRADITIONNEL

### 8.1 - Jeux utilisés

Le club recevant choisit les jeux des épreuves.

### 8.2 Echauffement

Avant le traditionnel un échauffement, d'une durée de 10 minutes, est accordé. Tous les joueurs peuvent participer.

### 8.3 - Déroulement des parties

Les parties se disputent en 13 points ou 1 h 30 min de jeu suivant les règles du RTI. Le match nul est admis.

### 8.4 - Retards – Pénalités

Les pénalités prévues au Règlement Sportif (annexe V art. 70) s'appliquent. Au bout de 40 minutes, la partie est perdue en simple, en double et en triple, par le score de 7 à 0.

### 8.5 - Remplacement des joueurs

En double et en triple, le remplacement d'un ou plusieurs joueurs en cours de partie est libre mais doit être réalisé entre deux mènes. Au moins un joueur de la formation initiale doit être présent sur le terrain, le ou les joueurs entrants ne doi(ven)t pas avoir participé à une autre épreuve du même tour. Le délégué doit être prévenu, le remplacement devenant effectif au jet de but suivant. Si une équipe se présente avec 7 joueurs ou moins, tout remplacement est interdit.

### 8.6 - Temps mort

Un temps mort de 1 minute, entre deux mènes, est autorisé par club et par jeu. Il ne prolonge pas la durée de la partie et ne peut pas débiter pendant les 10 dernières minutes du temps prévu.

Il est demandé au délégué ou à l'arbitre par le manager avant la fin de la mène qui le précède ou au plus tard avant le début d'une nouvelle mène. Cette demande, une fois effectuée, ne peut plus être annulée.

## ARTICLE 9 : TIR PROGRESSIF ET TIR RAPIDE (simple et double)

### 9-1 - Dispositions communes

#### a) Terrains de jeu

Le club qui reçoit tire le 2<sup>ème</sup> tour au jeu ayant le plus petit numéro. Il y a inversion pour le 4<sup>ème</sup> tour.

#### b) Matériel utilisé

- Boules cibles : Il est obligatoire d'en posséder 8 (2 pour chaque tapis).
- Porte boules : Un tireur peut utiliser ses propres porte-boules (validés par les arbitres).
- Tapis : 4 tapis de progressif sont nécessaires pour la confrontation de 2 (ou 4) joueurs.

#### c) Principe des épreuves de tirs progressif et rapide.

- Le tireur ou l'équipe doit toucher réglementairement le plus grand nombre possible de boules dans le temps imparti par le règlement.
- Au départ de l'épreuve, les deux adversaires sont du **même côté du terrain**.

#### **d) Echauffement**

Le délégué autorise le début des lancers de boules sur les tapis quand tout le personnel chargé de la mise en place des tapis a terminé son travail.

La durée d'échauffement est fixée à 3 minutes.

#### **e) Durée de l'épreuve - Score**

- Les 2 joueurs attendent le signal de départ, boule en main, au-delà de la ligne maximum (2ème ligne) du même côté du terrain (voir ci-dessus).

L'épreuve débute et prend fin au coup de sifflet du délégué (ou tout autre signal sonore).

- L'arbitre peut stopper l'épreuve s'il juge qu'un tireur a "volé" le départ. Un second départ est alors donné. En cas de 2ème "faux départ" du même joueur, celui-ci est disqualifié.

- La durée de l'épreuve a été fixée à 5 minutes.

- Le vainqueur est le tireur (ou l'équipe de relais) ayant totalisé le plus de points.

- Le match nul est admis.

Seules les inscriptions portées sur la fiche technique de résultats sont prises en compte pour valider le score d'une épreuve (le tableau d'affichage n'a qu'une valeur indicative).

#### **f) Personnel sur le terrain**

Par jeu et par équipe :

- L'arbitre (ou son assesseur) à proximité d'un tapis, coté départ.

- Le juge de ligne (de l'équipe adverse) à l'autre tapis. L'une ou l'autre de ces deux personnes lève un drapeau rouge si le tir n'est pas régulier ou si une faute a été commise.

- 2 commissaires (1 de chaque club), placés pour avoir bien en vue l'arbitre et le juge de ligne, assurent la notation de l'épreuve sur la feuille de résultats.

- 4 ramasseurs de boules (si possible de l'équipe du tireur).

- 1 marqueur, en fond de jeu, pour l'affichage du score.

#### **g) Conditions particulières**

Arrêt du chronomètre : S'il se produit pendant les 30 premières secondes, l'épreuve est interrompue et recommence dans un délai maximum de 5 minutes. En revanche s'il intervient après 30 s, l'épreuve se poursuit avec un chronométrage manuel.

Si un autre incident fortuit survient en cours d'épreuve (panne de courant, orage, etc.), celle-ci est annulée. Elle doit reprendre dès que possible avec les mêmes joueurs.

### **9-2- Dispositions propres au tir progressif**

Après réussite du tireur, l'arbitre (ou le juge de ligne) indique la progression et son sens en venant se placer à la hauteur de la nouvelle case (pour faciliter la remise en place correcte de la boule cible).

### **9-3 - Dispositions propres au tir rapide en simple.**

Sur chaque tapis de tir la cible est fixe : alvéole 1 pour les féminines, alvéole 3 pour les hommes.

### **9-4 - Dispositions propres au tir rapide en double.**

- Les zones relais des 2 jeux sont du même côté du terrain.

- Chaque tireur doit tirer ses 4 boules en effectuant 2 tours complets (de 2<sup>ème</sup> ligne à 2<sup>ème</sup> ligne). En aucun cas, il ne peut effectuer 1 seul tour ou plus de 2 tours par relais, sous peine de disqualification de son équipe dans cette épreuve.

- L'arbitre et son assesseur se trouvent toujours du côté de la zone relais pour juger, en plus du tapis, du passage correct du relais.

Les deux joueurs doivent obligatoirement se passer le relais en se touchant la main ou l'avant-bras.

- Pour cette épreuve, il est possible d'utiliser 4 porte-boules par jeu, mais l'équipe ayant fait ce choix doit se munir du matériel supplémentaire.

## **C - LA GESTION**

### **ARTICLE 10 : REGLEMENTATION GENERALE**

#### **10.1 - Conditions à remplir**

Pour la saison en cours, tout club sportif devra présenter un arbitre et un délégué différent par équipe engagée au sein du club. Un arbitre ou/et un délégué peuvent être communs à une équipe masculine et féminine.

Pouvoir utiliser un boulodrome couvert de 4 jeux minimum.

Cette structure devra être réservée dès parution du calendrier des dates affectées aux Clubs y compris pour les journées dites de repli.

Fournir lors de l'inscription le planning de réservation du boulodrome.

**Le transfert d'une équipe dans un autre club qui n'était pas engagé en championnat et son maintien dans le niveau de championnat acquis au terme de la saison sera accepté sous réserve que le club cédant ne reparte pas et qu'au moins 7 joueurs de l'équipe mutent dans le nouveau club.**

#### **Précisions pour les équipes II :**

- En Elite 1 - 2, Nat 1- 2 et Féminin Elite 1 et 2 : Un Club ne peut avoir qu'une équipe inscrite dans chaque championnat.
- En National 3 et Féminin National 1 : Un Club peut avoir plusieurs équipes. Dans ce cas, une seule équipe peut participer à la montée. Lors du premier match les joueurs ayant joué pour une équipe ne pourront jouer dans une autre équipe de ce même championnat.

Une équipe dite de niveau inférieur dans un club ne peut accéder au niveau où évolue une équipe d'un même club, même en cas de descente de celle-ci.

Une équipe première ou supérieure à une autre d'un même club qui descend au niveau d'une équipe d'un même club chasse celle-ci au niveau immédiatement inférieur quel que soit le classement de celle-ci (sauf en N4 et Fém. N1).

La FFSB se réserve le droit de trancher tout problème de répartition ou de regroupement.

Les équipes 2 des clubs évoluant en E1, E2, N1, FE1 et FE2 évolueront au maximum en N1 ou FN1, elles pourront disputer les phases finales, mais n'accéderont pas au niveau supérieur.

## 10.2 – Calendrier

Le calendrier s'étend du début de la saison sportive à la fin mars en alternance avec le traditionnel. Il est bâti chaque année par la FFSB en fonction des échéances internationales et des fêtes calendaires.

Tout problème d'occupation de boulodrome devra, en premier lieu être porté, par écrit au moment de l'engagement.

La sélection ou la qualification d'une joueuse ou d'un joueur dans une compétition inscrite au calendrier international ou une tournée à l'étranger motivera le report d'un match. Ce report pourra être accordé sur demande écrite du Président du club ou responsable à la commission du Championnat des Clubs (Imprimé disponible pour cela).

Pour les équipes disposant d'un boulodrome de 8 jeux ou plus et du matériel nécessaire, les deux rencontres pourront être programmées simultanément.

En cas de situation nécessitant le report, l'inversion ou l'avancement d'horaire d'un match, les clubs disposent d'imprimés spécifiques qui devront transiter par la F.F.S.B. pour validation de cette situation.

Cette demande devra être formulée au moins 3 semaines avant la date de la rencontre, sauf cas de force majeure.

En cas de désaccord entre les 2 clubs sur l'inversion du match, celui-ci se déroulera à la date et à l'heure prévue initialement. A charge du demandeur de trouver un boulodrome d'accueil remplissant les règles de conformité.

L'utilisation des dates repli sera réservée uniquement aux cas subits et urgents dûment admis par le Bureau exécutif.

**Aucune modification n'interviendra sans l'accord express de la F.F.S.B.**

## 10.3 - Report de match pour raison d'intempéries.

Ce report ne peut être qu'exceptionnel et justifié, à savoir :

- ❖ Le club étant dans l'impossibilité d'effectuer son déplacement devra :
  - **Avertir par mail : Aucune demande par téléphone ne sera prise en compte.**
  - Le responsable FFSB de la Commission du Championnat des Clubs.
  - Le responsable du club recevant.

Cette demande ne pourra être recevable que si elle est adressée dans les 24 h précédent le déplacement (délai maximum)

- Dès le lundi matin le club demandeur devra fournir à la F.F.S.B. les justificatifs : Bulletin météo, ou certificat des autorités attestant des difficultés de circulation.
- ❖ La F.F.S.B. consultera le club recevant pour que celui-ci propose une date de repli, le club demandeur devra s'y soumettre.  
Tant que ces formalités ne seront pas acceptées, le club demandeur aura match perdu, et sera soumis à l'amende forfaitaire en vigueur pour un forfait.
- ❖ Les officiels missionnés par la FFSB (arbitre et délégué) devront être averti par le club recevant dès la connaissance des faits.

## 10.4 - Gain d'une rencontre – Classement

Le Bonus « Epreuve » s'applique à toutes les oppositions disputées au cours d'une rencontre.

Principe :

- Toute victoire obtenue avec plus de 4 points d'écart donnera **3 4** points au gagnant et 0 point au perdant.
- Match nul, 2 points pour chaque équipe.
- Toute victoire obtenue avec 4 points ou moins donnera 3 points au gagnant et 1 point au perdant.

Le gain d'un match est déterminé par le cumul des points attribués par les résultats de chacune des épreuves.

Le Bonus « Match » s'applique à l'issue de la rencontre pour le classement général.

Principe :

- Toute victoire obtenue avec plus de **6 8** points d'écart donnera 3 points au gagnant et 0 point au perdant.
- Match nul, 2 points pour chaque équipe.
- Toute victoire obtenue avec **6 8** points ou moins donnera 3 points au gagnant et 1 point au perdant.
- **Dans les rencontres éliminatoires, en cas d'accord entre les 2 équipes, la rencontre peut s'interrompre dès qu'une équipe ne peut plus gagner.**

## 10.5 – Classement

Le classement est déterminé par le cumul des points acquis par les résultats de chaque match.

Les points de pénalité, pour non-conformité à la réglementation seront retirés afin d'établir le classement général.

En cas d'égalité les équipes seront départagées par :

- 1 – Le nombre de victoires
- 2 - Le goal-average particulier (s'il y a eu matchs aller et retour)
- 2 bis - **Si égalité à 3 et plus, prise en compte du goal-average pondéré entre les équipes concernées (scores des confrontations des équipes à égalité).**
- 3 - Le total des points faits (scores des matchs)
- 4 - Si besoin dans l'ordre et pour l'ensemble des matchs :
  - a. Meilleure performance en tir rapide en double
  - b. Meilleure performance en tir progressif
  - c. Meilleure performance en tir de précision
  - d. Meilleure performance en tir rapide en simple
  - e. Meilleure performance en combiné

## 10.6 – Forfait

a) Est déclarée forfait par le délégué et l'arbitre, sur le score de 0 à 56 :

- L'équipe non présente sur le lieu de la rencontre 15 minutes avant le début du match,
  - L'équipe présente mais qui refuse de disputer les épreuves pour lesquelles elle possède l'effectif (au cas où l'équipe ne présente pas de coureurs, il faut absolument mettre des noms sur la feuille et les joueurs et les ramasseurs de boules doivent être présents sur le terrain durant la durée de l'épreuve),
  - Une équipe ne présentant pas un minimum de 5 joueurs ou joueuses,
- Ce forfait entraîne le retrait immédiat de 3 points sur le classement.

## b) Amendes

### - Masculins Elite 1 et 2, National 1- 2 et Féminine Elite 1

En cas de forfait, une amende de 1 500 € sera exigée et versée à la FFSB sous 15 jours.

### - National 3 et Féminines Elite 2 et N1

En cas de forfait, une amende de 500 € sera exigée et versée à la FFSB sous 15 jours.

Si les délais ne sont pas respectés, une amende majorée sera appliquée.

## 10.7 - Epreuve d'appui

En cas d'égalité parfaite à l'issue d'un match qualificatif (match simple ou match retour), il est fait appel à l'épreuve d'appui.

L'épreuve d'appui est considérée comme une épreuve à part entière du match

### Modalités de déroulement de l'épreuve d'appui :

- ✓ Chaque équipe désigne 6 joueurs :
  - 3 effectueront chacun 1 tir au but, 1 point par tir réussi (Carreau non pris en compte).
  - 3 pointeront chacun 1 boule dans une cible, 1 point par boule dans la cible (Biberon non pris en compte).
- L'ordre de passage des joueurs est fixé par les managers des 2 équipes.
- ✓ Par **tirage au sort** organisé par le délégué et effectué par l'arbitre en présence des managers des deux équipes **sont déterminés** :
  - L'attribution des terrains : Un pour le tir et un pour le point parmi les jeux disponibles à l'exclusion des jeux extrêmes.
  - L'ordre des actions qui seront effectuées en alternance : tir et point,
  - L'ordre de passage des équipes,
  - ✓ Deux cibles (modèle du combiné) sont tracées au centre du rectangle de validité de lancer du but, sur les 2 terrains retenus ; 1 but blanc est placé en leur centre. Le sens du jeu est le même que celui adopté pour le tir de précision lors du 1<sup>er</sup> tour
  - ✓ 10 minutes d'échauffement, sur les terrains affectés à l'épreuve, sont accordées aux équipes.
  - ✓ Le **joueur N° 1** de l'équipe qui commence pointe ou tire. Le **joueur N° 1 de l'autre équipe** réalise à son tour **la même action**.
  - ✓ Les deux autres **joueurs N° 1** réalisent leur action.
  - ✓ On procède de même pour les joueurs suivants.
  - ✓ Si l'égalité subsiste après le passage des six joueurs de chaque équipe, l'épreuve recommence **dans les mêmes conditions** (jeux, joueurs, alternance et ordre de passage) et s'interrompt dès qu'il y a disparition de la parité (à égalité de boules jouées).

**Exemple** (pour un boulodrome de 8 jeux) :

Jeux retenus : Tir : N° 3, point : N°4

1<sup>ère</sup> action : Point, 2<sup>ème</sup> action : Tir

Ordre de passage : Equipe B puis équipe A

| Liste des joueurs |   | Equipe<br><b>A</b> | Equipe<br><b>B</b> |
|-------------------|---|--------------------|--------------------|
| Tireurs :         | 1 | Lucien             | Jean               |
|                   | 2 | Thierry            | Paul               |
|                   | 3 | Bernard            | Pascal             |
| Pointeurs :       | 1 | Lionel             | Kévin              |
|                   | 2 | Henri              | Xavier             |
|                   | 3 | Luc                | Benoit             |

Ordre de passage :  
Kévin, Lionel, Jean, Lucien,  
Xavier, Henri, Paul, Thierry,  
Benoit, Luc, Pascal, Bernard,

L'équipe qui totalise le plus grand nombre de points est déclarée vainqueur.

## 10.8 - Contrôle des feuilles de match

Pour toutes les catégories, les feuilles de matchs et documents annexes (liste de composition des équipes, réclamation éventuelle, ...) sont à envoyer à la FFSB dès la fin de la rencontre pour contrôle et validité.

Toute irrégularité concernant l'utilisation de joueurs ayant participé effectivement au match d'une équipe supérieure sur la feuille de match donnera match perdu à l'équipe fautive sur le score de 56 à 0.

## 10.9 – Réclamations et Homologation :

a) Les réclamations recevables (article 5), sont traitées par le Bureau exécutif.

Toute irrégularité déclarée ou constatée lors de la vérification des feuilles de match entraîne la perte de la rencontre sur le score de 56 à 0.

Si des faits sont susceptibles de donner lieu à poursuites disciplinaires, le dossier est transmis au Président de la FFSB.

b) Les classements ne seront officiels qu'après homologation des résultats et validation par la Fédération. Les classements et résultats mis en ligne dès le lendemain des rencontres ne sont qu'une information.

### 10.10- Mise en place des championnats Elite (Mas. et Fém.), N1, N2, N3, et FN1

Elle est exécutée par la F.F.S.B. qui doit :

- Effectuer la mise en place des 8 championnats,
- Gérer les montées et les descentes,
- Diffuser les calendriers auprès de SBM, sur le site Internet et auprès des arbitres, des délégués, des LBR, CS et CBD.
- Préparer et superviser l'envoi des dossiers et des courriers.

Réaliser :

- La mise en place du calendrier des poules et des groupes,
- La nomination des délégués,
- La nomination des arbitres,
- L'envoi des dossiers de match,
- La transmission des résultats de chaque journée,
- Le suivi des phases allant vers la finale,
- L'organisation du planning et les horaires des finales,
- Le top Club.

### 10.11– Nominations

#### a) Le délégué :

- Elite 1 et 2 : Il est nommé par la FFSB qui prend en charge ses frais de déplacement (le club qui reçoit prend en charge son repas de midi et sa vacation de ½ journée, celle-ci est versée par la FFSB mais retenue sur les indemnités du club).
  - FE1 : nommé par la FFSB qui prend en charge ses frais de déplacement et sa vacation. Le club qui reçoit prend en charge son repas.
  - National 1, N2, N3, FE2 et FN 1 : C'est le(la) délégué(e) actif(ve) du club qui reçoit qui officie selon les directives reçues.
  - National 3 : Pendant la phase régionale, c'est le(la) délégué(e) actif(ve) du club qui reçoit qui officie selon les directives reçues. En 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> phases nationales, il est désigné et pris en charge par la FFSB.
- A compter des 1/2 finales la FFSB nomme le délégué de la rencontre en N1, N2, N3 et FN 1.

#### b) L'arbitre :

- Elite 1 et 2, Nat. 1, Féminin Elite : Il est nommé par la FFSB qui prend en charge ses frais de déplacement (le club qui reçoit prend en charge son repas de midi et sa vacation de ½ journée, celle-ci est distribuée par la FFSB mais retenue sur les indemnités du club).
- National 2 : il est nommé par le/la LBR/CS. La FFSB prend en charge ses frais de déplacement (le club qui reçoit prend en charge son repas de midi et sa vacation de ½ journée, celle-ci est distribuée par la FFSB mais retenue sur les indemnités du club). Si la Ligue ou le Comité Sportif ne peuvent désigner un arbitre, ils doivent en aviser la Commission Nationale des arbitres qui tentera d'en désigner un.
- National 3 : Il est nommé par le/la LBR/CS. Ses frais de déplacement sont à la charge du CBD ou de la LBR d'appartenance. En 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> phases nationales, 2 arbitres sont désignés et pris en charge par la FFSB.
- National Féminin 1 : Il est nommé par le CBD (ou par le/la LBR/CS en cas de formation régionale). Ses frais de déplacement sont à la charge du CBD ou de la LBR d'appartenance.

Un/une LBR/CS peut nommer un seul arbitre pour chaque match à condition que chaque club désigne 2 juges de lignes qui officieront aux tapis adverses.

L'arbitre supervise alors le travail de ces 4 personnes.

A compter des 1/2 finales la FFSB nomme l'arbitre de la rencontre pour toutes les catégories.

#### c) L'arbitre assesseur :

- Elite 1 et 2, Nat. 1 et 2, FE : Il est nommé par le/la LBR/CS. Ses frais de déplacement sont à la charge du CBD ou de la LBR d'appartenance (le club qui reçoit prend en charge son repas de midi)
  - FN 1 : Il est désigné par le CBD. Ses frais de déplacement sont à la charge du CBD ou de la LBR d'appartenance.
  - National 3 : Si le/la LBR/CS a opté pour sa présence, il est désigné par le CBD. Ses frais de déplacement sont à la charge du CBD ou de la LBR d'appartenance. En 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> phases nationales, 2 arbitres assesseurs sont désignés et pris en charge par la F.F.S.B. seulement pour le samedi.
- Un Comité Sportif désigne les deux arbitres en N2, N3 et Féminin N1.

#### d) Superviseur :

Un superviseur pourra être désigné par la FFSB. Il sera chargé d'observer le comportement des différents acteurs et en fera un rapport à la FFSB.

- e) Le(s) juge(s) de ligne est (sont) mis à la disposition de l'arbitre par chaque club qui le(s) prend en charge.
- f) Les commissaires sont mis à la disposition du délégué par chaque club qui les prend en charge.
- g) Pour les journées finales, la FFSB désigne et prend en charge les responsables et les arbitres.

### 10.12 - Frais de déplacement des clubs

Une participation aux frais de déplacement calculée au prorata des kilomètres parcourus, et avec l'itinéraire le plus rapide, est versée aux clubs :

- Elite (Seniors et Féminin), N1 N2 : Pour la durée du championnat.
  - National 3 : A partir des 1/16<sup>èmes</sup> de finales et pour les déplacements en poule
  - Féminin National 1 : A partir de la 1<sup>ère</sup> phase qualificative et pour les déplacements en poules
- La FFSB est seul juge du montant de cette participation.

### **10.13 - Primes de résultats**

Des primes sont attribuées en fonction des résultats obtenus.  
Elles sont révisables chaque année.  
Dédution faite pour manquement à la réglementation hors forfait.

### **10.14 – Abandon**

- Tout club ne repartant pas ou abandonnant le championnat pour lequel il était qualifié pourra demander sa réinscription, y compris en N3, auprès de la F.F.S.B. qui déterminera les conditions et le niveau de sa réintégration. Il ne pourra disputer le titre de champion de France la première année suivant son abandon  
S'il existe une équipe de niveau inférieur, lors de la saison précédente, celle-ci sera engagée obligatoirement dans la catégorie de l'équipe supérieure abandonnant.
- Si l'abandon survient après la confirmation écrite de son engagement, les dirigeants du club sont appelés à fournir des explications et seront entendus par la Commission du Championnat des Clubs.

## **ARTICLE 11 : REGLEMENTATION PARTICULIERE AU NATIONAL ELITE 1**

### **11.1 - Composition**

Le championnat Elite 1 regroupe 8 clubs

### **11.2 - Planning des rencontres**

Les matchs se déroulent le samedi à 13h30 aux dates prévues et réservées chaque année dans le calendrier général de la FFSB.

### **11.3 - Déroulement :**

Première phase : Matchs allers et retours

Les équipes terminant 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> disputent la finale

Les équipes terminant 7<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> descendent en Elite 2

L'équipe terminant première a l'issue du championnat est tête de série pour la Coupe d'Europe

Possibilité de qualification de l'équipe classée 3<sup>ème</sup> à la Coupe d'Europe des Clubs Champions suivant la réglementation FEB en cours.

L'attribution des primes de classement se fera à l'issue du championnat finale comprise.

### **11.4 - Cas particuliers :**

Si une équipe abandonne elle est remplacée par le 7<sup>ème</sup>.

En cas de problème, la FFSB se réserve le droit de statuer.

## **ARTICLE 12 : REGLEMENTATION PARTICULIERE AU NATIONAL ELITE 2**

### **12.1 - Composition**

Le championnat Elite 2 regroupe 12 clubs.

### **12.2 - Planning des rencontres**

Les matchs se déroulent le samedi à 13h30 aux dates prévues et réservées chaque année dans le calendrier général de la FFSB.

### **12.3 - Déroulement :**

**Première phase :** Matchs allers et retours

2 groupes de 6 sont constitués selon les classements de l'année précédente, chaque équipe rencontre toutes les autres.

#### ***Demi-finales aller et retour :***

- 1<sup>er</sup> du groupe 1 contre 2<sup>ème</sup> du groupe 2

- 1<sup>er</sup> du groupe 2 contre 2<sup>ème</sup> du groupe 1

Les premiers de groupe jouent le match retour à domicile.

Les finalistes accèdent à l'Elite 1

Le 6<sup>ème</sup> de chaque groupe descend en N1

### **12.4 - Cas particuliers :**

Tout club refusant la montée est soumis à la règle de l'abandon.

En cas de problème, la FFSB se réserve le droit de statuer

## **ARTICLE 13 : REGLEMENTATION PARTICULIERE AU NATIONAL 1**

### **13.1 - Composition**

Le championnat de National 1 regroupe 11 clubs répartis en 1 groupe de 6 et 1 groupe de 5.

La répartition des groupes est faite par la FFSB.

### **13.2 - Planning des rencontres**

Les matchs se déroulent le samedi à 13h30, aux dates prévues et réservées chaque année dans le calendrier général de la FFSB.

Le planning de chaque groupe est établi par la F.F.S.B. selon une grille établie informatiquement.

### 13.3 - Déroulement

**a) Groupes :** matchs aller et retour : 2 qualifiés par groupe pour les demi-finales

**b) Demi-finales aller et retour :**

- 1<sup>er</sup> du groupe 1 contre 2<sup>ème</sup> du groupe 2

- 1<sup>er</sup> du groupe 2 contre 2<sup>ème</sup> du groupe 1

Les premiers de groupe jouent le match retour à domicile.

**c) Finale :**

Sur un site commun en une seule rencontre.

Le vainqueur est Champion de France de National 1.

### 13.4 – Montées - Descentes

**a)** Les deux finalistes accèdent à l'Elite 2. Si une ou plusieurs équipes ½ finalistes n'ont pas le droit de monter, une équipe perdant en ½ finale sera repêchée. Les 2 perdants seront départagés par :

- 1 – Le goal-average particulier (s'il y a eu matchs aller et retour)

- 2 - Le nombre de victoires

- 3 - Le total des points faits (scores des matchs)

- 4 - Si besoin dans l'ordre et pour l'ensemble des matchs :

- a. Meilleure performance en tir rapide en double

- b. Meilleure performance en tir progressif

- c. Meilleure performance en tir de précision

- d. Meilleure performance en tir rapide en simple

- e. Meilleure performance en combiné

**b)** Les 5èmes et 6èmes de chaque poule descendent en N2

**c)** Tout club refusant la montée est soumis à la règle de l'abandon.

En cas de problème, la FFSB se réserve le droit de statuer.

## ARTICLE 14 : REGLEMENTATION PARTICULIERE AU NATIONAL 2

### 14.1 - Composition

Le championnat de National 2 regroupe 22 clubs répartis en 2 groupes de 5 et 2 groupe de 6.

La répartition des groupes est faite par la FFSB.

### 14.2 - Planning des rencontres

Les matchs se déroulent le samedi à 13h30, aux dates prévues et réservées chaque année dans le calendrier général de la FFSB.

Le planning de chaque groupe est établi par la F.F.S.B. selon une grille établie informatiquement.

### 14.3 - Déroulement

**a) Groupes :**

Matchs aller et retour : 2 qualifiés par groupe pour les quarts de finales.

**b) quarts-finales**

Match sec, un premier reçoit un deuxième après tirage au sort.

Deux équipes de la même poule ne peuvent se rencontrer.

**c) ½ finale - Tirage au sort intégral**

Deux équipes de la même poule ne peuvent se rencontrer

Matchs aller et retour (match aller chez le premier tiré).

**d) Finale :**

Sur un site commun en une seule rencontre.

Le vainqueur est Champion de France de National 2.

### 14.4 - Montées - Descentes

**a)** Les 4 demi-finalistes montent en N1.

**b)** Les 5èmes et 6èmes de chaque groupe descendent en N3 soit 6 descentes.

**c)** Tout club refusant la montée est soumis à la règle de l'abandon.

**d)** En cas de défection ou d'impossibilité, il est fait appel :

- Au meilleur dernier descendant de National 2.

En cas de problème, la FFSB se réserve le droit de statuer.

## ARTICLE 15 : REGLEMENTATION PARTICULIERE AU NATIONAL 3

### a) Engagement

Tout club désirant participer au championnat National 3 doit déposer sa candidature à la FFSB dans les délais fixés.

**Dans une équipe au maximum 4 joueurs M1 – M2 – F1 ou F2 peuvent participer à chaque tour d'une rencontre National 3 (remplaçant(s) compris).**

Un joueur ne pourra participer qu'avec son équipe.

**b) Poules et groupes**

Chaque poule ou groupe joue en rencontres aller-retour entre chacun des clubs.

**c) Tenue vestimentaire**

La tenue, qui identifie l'équipe, est au minimum le haut du corps. Pour la finale, se référer à l'article 4.3.

**d) Responsable de la rencontre**

Le Président du club est chargé de l'accueil du club adverse et des arbitres. Il s'assurera :

- De la présence du délégué de son club, muni des documents nécessaires à la rencontre.
- Du bon état des installations et du matériel.
- De l'envoi dès la fin de la rencontre de la feuille de match.

**15.1 - Organisation des phases finales**

**a)** Elles sont organisées sur l'initiative de la FFSB qui a la charge :

- de la constitution des 8 groupes des sites de la 1<sup>ère</sup> phase.
- de la mise en place des rencontres, de cadrage si besoin, et sur les sites des 2 phases.
- de la nomination d'un délégué fédéral sur chaque site.
- de la demande de nomination par la FFSB (Commission d'Arbitrage) d'un arbitre sur chaque site.

**b) Calendrier - Montées**

Les dates sont fixées chaque année par la FFSB en fonction du calendrier de base pour ne pas gêner les organisations de concours nationaux.

Une équipe II peut participer aux phases finales, mais ne peut pas monter si son équipe première évolue ou évoluera la saison suivante en National 2.

**c) Engagement**

Tout club qui participe aux phases finales et peut prétendre à la montée, doit se mettre en accord avec le règlement de National 2, pour préparer, en cas de victoire, la montée.

**Rappel des principales conditions :**

- Arbitre et délégué.

En cas de défection ou d'impossibilité, voir les principes de remplacement en National 2.

**d) Déroulement :**

- Qualification et répartition :

Le nombre de clubs qualifiés est de 32 : les 2 premiers de chaque groupe, les 3<sup>èmes</sup> des groupes de 6 et les 5 meilleurs 3<sup>èmes</sup> des groupes de 5.

- Première phase (1/16<sup>èmes</sup> et 1/8<sup>èmes</sup>) :

Huit sites géographiques réunissant 4 clubs chacun.

Deux matchs le samedi après-midi ; les vainqueurs jouent le dimanche matin (*voir qualification en N3, ci-avant art. 16-2.b*).

Le vainqueur est qualifié pour la deuxième phase (soit 8 clubs au total).

- Deuxième phase (1/4 de finales et 1/2 finales) :

Deux sites géographiques réunissant les 8 premiers clubs.

Deux matchs le samedi après-midi ; les vainqueurs sont qualifiés pour la 1/2 finale du dimanche matin.

La finale : La phase finale se jouera sur le site commun du championnat de France.

Le choix des sites sera fait chaque saison par la FFSB, en tenant compte, si possible, du moindre déplacement.

Les rencontres du samedi après-midi sont constituées par tirage au sort intégral, sur place, juste avant celles-ci, par l'arbitre, devant les clubs présents.

**e) Responsables des rencontres**

Le délégué fédéral a la charge de la ou des rencontres. Il est assisté :

- du responsable de site (pour les installations et le matériel).
- s'il le désire, du délégué de l'un des clubs présents, qu'il peut choisir à son gré.

Il est chargé du retour, dans les meilleurs délais, de la ou des feuilles de match.

L'arbitre et les juges de lignes :

- Pour les tirs en courses, chaque club désigne deux juges de lignes qui officieront aux tapis adverses.
- L'arbitre contrôle le travail des juges de lignes.

**15.2 - Planning des rencontres**

Les matchs se déroulent le samedi à 13h30 heures, aux dates prévues et réservées chaque année dans le calendrier général de la FFSB. Le planning de chaque groupe est établi par la F.F.S.B. selon une grille établie informatiquement.

**15.3 – Montées - Descentes**

Les quarts de finalistes montent en N2

Tout club refusant la montée est soumis à la règle de l'abandon.

En cas de problème, la FFSB se réserve le droit de statuer.

**ARTICLE 16 : REGLEMENTATION PARTICULIERE AU FEMININ ELITE 1**

**16.1 - Composition**

Le championnat Féminin Elite regroupe 6 clubs.

## 16.2 - Planning des rencontres

Les matchs se déroulent le dimanche à 13h30 aux dates prévues et réservées chaque année dans le calendrier général de la FFSB.

## 16.3 - Déroulement :

Première phase : Matchs allers et retours

Les équipes classées 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> disputent la finale.

L'équipe championne de France est qualifiée pour la Coupe d'Europe des Clubs féminins.

L'équipe finaliste peut être repêchée selon réglementation FEB

a) Finale :

Sur un site commun en une seule rencontre.

L'attribution des primes de classement se fera à l'issue du championnat finale comprise.

Descente

Les équipes classées 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> descendent en Féminin Elite 2.

## 16.4 - Cas particuliers :

Tout club refusant la montée est soumis à la règle de l'abandon.

Si une ou plusieurs équipes abandonnent, elles seront remplacées par la 5<sup>ème</sup> du championnat Elite puis par les équipes de Féminin Elite 2 les mieux classées.

En cas de problème, la FFSB se réserve le droit de statuer.

# ARTICLE 17 : REGLEMENTATION PARTICULIERE AU FEMININ ELITE 2

## 17.1 - Composition

Le championnat Féminin Elite 2 regroupe 6 clubs

## 17.2 - Planning des rencontres

Les matchs se déroulent le dimanche à 13h30 aux dates prévues et réservées chaque année dans le calendrier général de la FFSB.

## 17.3 - Déroulement :

**a) Groupes :** matchs aller et retour. Les équipes classées 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> disputent la finale.

**b) Finale :**

Sur un site commun en une seule rencontre.

Le vainqueur est Champion de France **FEMININ ELITE 2** et les 2 finalistes accèdent en Féminin Elite 1

Les équipes classées 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> descendent en Féminin National 1.

L'attribution des primes de classement se fera à l'issue du championnat finale comprise.

## 17.4 - Cas particuliers :

Tout club refusant la montée est rétrogradé en FN 1 avec interdiction de participer aux phases finales la saison suivante.

En cas de défection il est fait appel :

- Au meilleur descendant de Féminin Elite 2, puis au meilleur 1/2 finaliste et ainsi de suite.

En cas de problème, la FFSB se réserve le droit de statuer.

# ARTICLE 18 : REGLEMENTATION PARTICULIERE AU NATIONAL FEMININ 1

## 18.1 – Organisation

**a) Déposées dans les CBD,** les candidatures sont enregistrées à la FFSB.

Toutefois si une A.S. engage 2 équipes, une liste nominative des joueuses constituant chaque équipe sera déposée auprès du responsable général de la Commission du Championnat des Clubs.

Une joueuse ne pourra participer qu'avec son équipe.

**b) En fonction du nombre de candidatures,** la FFSB constitue des groupes interrégionaux de 4 à 6 clubs.

La répartition des clubs dans ces groupes (ou dans ces poules) est faite par la FFSB.

## 18.2 - Engagement

Tout club désirant participer au championnat Féminin National 1 devra déposer sa candidature dans les délais fixés.

## 18.3 - Déroulement

**a) Responsable de la rencontre**

Le Président du club est chargé de l'accueil du club adverse et des arbitres. Il s'assurera :

- De la présence du délégué de son club, muni des documents nécessaires à la rencontre.

- Du bon état des installations et du matériel.

- De l'envoi dès la fin de la rencontre, de la feuille de match et des fiches techniques de résultats.

#### **18.4 - Phases qualificatives**

**a)** Elles sont organisées à l'initiative de la FFSB. Le championnat regroupe 22 équipes réparties en 2 groupes de 6 et 2 groupes de 5.

Matches aller et retour : 2 qualifiés par groupe.

#### **b) 1/4 de finales.**

Tirage intégral. Les clubs issus du même groupe ne se rencontrent pas.

Un premier reçoit un deuxième en match sec.

#### **c) 1/2 finales aller – retour**

Tirage au sort (dans la mesure du possible les équipes de la même poule ne se rencontrent pas).

#### **18.5 – Finale**

Sur un site commun en une seule rencontre.

Le vainqueur est Champion de France Féminin National 1 et les 2 finalistes accèdent en Féminin Elite 2.

#### **18.6 - Cas particuliers**

**Tout club refusant la montée ne pourra participer aux phases finales la saison suivante.**

En cas de problèmes, la FFSB se réserve le droit de statuer.

### **D- L'ENCADREMENT**

#### **ARTICLE 19 : LE DELEGUE FEDERAL**

##### **19.1 - Formation des délégués**

Dans toutes les catégories la formation des délégués est assurée par le pôle central de formation.

Le délégué doit être licencié FFSB.

##### **19.2 – Désignation**

###### **a) Elite 1- 2- FE1**

Il est désigné par la FFSB parmi les délégués titulaires et éventuellement les délégués stagiaires (liste révisée annuellement) pour assurer la direction d'une rencontre de championnat.

###### **b) National 1, 2, et 3, Féminin E2 et-N 1**

C'est le (la) délégué(e) actif(ve) du club qui reçoit qui officie.

En Féminin Nat 1, il peut se faire assister par le (la) délégué(e) du club adverse. Ce rôle d'assistant n'attribue aucune prérogative.

Le délégué du club doit être au moins stagiaire, sinon avoir « supplée » un délégué national à plusieurs reprises en attendant de participer à un stage dans les meilleurs délais.

Le délégué ne doit pas participer à la rencontre qu'il dirige.

##### **19.3 - Tâches préparatoires**

**a)** Il doit arriver sur le terrain une heure environ avant le début de la rencontre, afin d'effectuer les différentes vérifications.

**b)** Il vérifie les installations :

- Présence d'une table de marque (isolée des spectateurs),
- Présence des bancs de touches,
- Présence d'une table pour la Presse.

**c)** Il vérifie, avec l'arbitre, le matériel sportif :

- Tapis, boules et porte boules,
- Traceurs.

**d)** Il veille à ce que les organisateurs mettent les jeux à disposition des joueurs sans retard.

**e)** Il reçoit les fiches de composition accompagnées de toutes les licences remises par les managers. Il en vérifie la validité et interdit la participation des joueurs non en règle, en concertation avec l'arbitre.

##### **19.4 - Tâches pendant le match**

**a)** Le délégué doit assurer le rôle de speaker : présenter les équipes, expliquer le contenu des épreuves, annoncer les résultats au fur et à mesure, etc., afin de renseigner au mieux les spectateurs. Il peut se faire assister dans cette tâche par une personne qu'il juge compétente mais il conservera la maîtrise totale de la direction de la rencontre.

**b)** Il remplit la feuille de match :

❖ Au niveau des joueurs déclarés :

- Il veille au dépôt des licences des joueurs dans les délais prévus,
- Il veille au dépôt des noms des joueurs dans les délais prévus, avant chaque tour.

❖ Au niveau des résultats du match :

- En fonction du déroulement des épreuves, il transcrit sur la feuille de match les résultats de chaque tour qui lui sont transmis par les joueurs (1<sup>er</sup> et 5<sup>ème</sup> tours) et par les commissaires (précisions, 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> tours).

**c)** Il veille avec l'arbitre au respect de l'horaire et contrôle la durée de chaque épreuve en donnant les tops de départ et de fin.

Il assure le chronométrage (notamment des épreuves de tir en course). Il est muni d'un chronomètre, il en détient un second en secours.

En traditionnel il annonce les 30 et les 10 dernières minutes (plus de temps mort).

**d)** Il dirige et ordonne le travail des commissaires en leur préparant les feuilles de résultats et en vérifiant, au retour, leurs notations après chaque épreuve, et il porte ensuite les résultats sur la feuille de match.

**e)** Il assume la responsabilité de la table de marque et veille au respect des règles de bonne conduite (joueurs sur banc de touche - spectateurs) aux abords du cadre de jeu.

**f)** Il prend avec l'arbitre toutes les dispositions pour régler les cas litigieux (réclamations, contestations) qui pourraient survenir.

**g)** Il clôt le match, après la prise en compte des résultats de la dernière épreuve, en terminant le remplissage de la feuille de match et en proclamant le résultat final (même en cas d'incident ou de réclamation).

**h)** Il veille à faire signer la feuille de match par toutes les personnes requises avant de le faire lui-même.

### **19.5 - Tâches après le match**

**a)** Dès la fin de la rencontre il envoie la feuille de match et les fiches techniques de résultats, à la FFSB avec l'enveloppe de retour (qu'il aura reçu avec le dossier du match).

**b)** Si un incident grave se produit lors de la rencontre, au besoin, il téléphonera au responsable fédéral du pôle sportif.

## **ARTICLE 20 : L'ARBITRE**

### **20.1 – Désignation**

#### **a) Elite 1-2, Nat. 1, F Elite 1-2,**

• C'est l'arbitre national désigné par la FFSB qui est responsable de l'arbitrage du match

(Il est appelé « l'arbitre » dans la présente réglementation) et qui dirige l'action des juges de ligne lors des tirs en course.

• L'arbitre assesseur, nommé par la/le LBR/CS, l'assiste et l'aide dans ses différentes tâches. Tous deux doivent travailler en parfaite harmonie avec le délégué.

#### **b) Féminin N1**

C'est l'arbitre désigné par la/le LBR/CS qui est responsable, l'arbitre assesseur est désigné par le CBD.

#### **c) National 2**

L'arbitre est nommé par la/le LBR/CS. La FFSB prend en charge ses frais de déplacement (le club qui reçoit prend en charge son repas de midi et sa vacation de ½ journée, celle-ci est distribuée par la FFSB mais retenue sur les indemnités du club). Si la Ligue ou le Comité Sportif ne peuvent désigner un arbitre, ils doivent en aviser la Commission Nationale des arbitres qui tentera d'en désigner un.

#### **d) National 3**

C'est l'arbitre désigné par la/le LBR/CS qui est responsable. La/le LBR/CS peut opter pour la présence d'un arbitre assesseur. Ce dernier est alors désigné par le CBD.

### **20.2 - Tâches préparatoires**

Il assiste le délégué lors des différentes vérifications (contrôle des licences, état des terrains de jeu, matériel, etc....) et l'aide à résoudre les problèmes éventuels.

### **20.3 - Tâches pendant le match**

**a)** Résultats du match : Il vérifie le résultat de chaque épreuve. Il peut, notamment, demander à vérifier les feuilles de résultats avant leur inscription sur la feuille de match par le délégué.

**b)** Conjointement avec le délégué, il veille au respect de l'horaire de la rencontre. Il contrôle la durée de chaque épreuve et fait éventuellement appliquer les pénalités de retard.

**c)** Il prend sur le terrain toutes les dispositions pour régler les cas litigieux qui pourraient survenir et éventuellement en faire le rapport :

- Mauvais comportement sur les jeux,
- Activité des juges de ligne.

**d)** Il surveille les tenues des joueurs sur le terrain.

**e)** Il est le seul responsable de toutes les dispositions à prendre dans le domaine du RTI et du règlement technique spécifique à certaines épreuves du championnat.

**f)** Il veille, avec le délégué, au bon déroulement des tirs en course et aux seules présences autorisées pour ces épreuves.

**g)** Il veille au bon ordre dans le cadre de jeux. Si besoin, il fait usage des cartons à sa disposition.

## **ARTICLE 21 : LE MANAGER**

Le manager doit connaître parfaitement le règlement technique du championnat et tout ce qui concerne la réglementation générale. Il assumera les tâches que lui attribue cette réglementation.

### **21.1 - Effectif des joueurs et les licences**

Le manager peut participer à la rencontre sous conditions.

### **21.2 - Respect des horaires**

- Il doit respecter les délais imposés à tous les moments de la rencontre en particulier pour la remise des licences et la composition de son équipe.
- Il est responsable des retards éventuels de ses joueurs durant les différentes épreuves.

### **21.3 - Remplacement des joueurs**

Il est seul habilité à demander le remplacement d'un joueur dans les épreuves où ce remplacement est autorisé.

### **21.4 - Temps mort**

Il est seul habilité à demander le temps mort dans les épreuves où celui-ci est autorisé.

Exceptionnellement si 2 temps morts sont demandés en même temps sur 2 terrains différents, toute personne figurant sur la liste des joueurs ayant déposés leur licence assurera le rôle de manager.

### **21.5 - Tenues vestimentaires**

Le manager veillera à ce que tous les joueurs et lui-même portent la tenue du club durant toute la durée du match.

## **ARTICLE 22 : LE JUGE DE LIGNE**

### **22.1 - Désignation**

- Il est désigné par son club pour aider l'arbitre, responsable de son action, au cours des épreuves où 4 « juges » sont nécessaires : progressif, rapide en simple et en double.
- Sa désignation est soumise à conditions.
- Il devra déposer sa licence afin de pouvoir faire le suivi nécessaire en cas de problème.

### **22.2 - Tir de précision**

Le juge de ligne désigné par son club peut participer au 2<sup>ème</sup> tour si les 2 arbitres désignés sont présents.

### **22.3 - Tirs en navette (progressif, rapide)**

Le juge de ligne placé devant un tapis de l'équipe adverse, vérifie la position de la boule cible sur ce tapis, l'impact de la boule tirée sur ce tapis (voir règles de validité), la prise de boule sur le porte-boule ainsi que le respect des lignes.

Sa décision, tout comme celle de l'arbitre, est sans appel.

Si son action n'est pas conforme aux directives de l'arbitre (partialité, manque de compétence, etc.), ce dernier pourra après un rappel à l'ordre, demander son remplacement pour les épreuves suivantes. Le juge de ligne, auteur de faute grave, sera passible des mêmes sanctions que s'il était joueur.

## **ARTICLE 23 : LE COMMISSAIRE DE JEU**

### **23.1 - Désignation**

- Il est désigné par son club pour la notation (remplissage de la fiche technique de résultats des épreuves de tirs) au cours des épreuves de tir (précision, progressif, rapide).
- Sa désignation est soumise à conditions.
- Il devra déposer sa licence afin de pouvoir faire le suivi nécessaire en cas de problème.

### **23.2 - Tir de précision et point de précision**

- Un commissaire associé au commissaire de l'équipe adverse, note les boules jouées (voir détail sur la feuille de résultats) suivant les indications de l'arbitre.

### **23.3 - Tirs en navette (progressif, rapide, tir rapide en double)**

- Un commissaire associé à un commissaire de l'équipe adverse, note les boules tirées (voir détail sur la feuille de résultats) suivant les indications de l'arbitre (ou de son assesseur) et du juge de ligne.
- Le 2<sup>ème</sup> commissaire surveille le travail d'écriture de son homologue qui ne remettra la feuille de résultats au délégué, qu'avec son accord et après vérification des scores.

### **23.4 - Recommandation importante**

Pour éviter tout risque d'oubli "volontaire" à marquer une boule litigieuse mais décisive (surtout la dernière boule tirée), il ne faut pas que le commissaire note l'équipe adverse. En conséquence, le commissaire doit noter son équipe.

En cas de tentative de tricherie, il sera ainsi plus facile de remarquer ce qui a été écrit en trop que de retrouver ce qui a été "oublié".

Les résultats inscrits sur ces feuilles seront soumis à validation par le Bureau exécutif.

## **E - FICHES TECHNIQUES**

### **1 - PLAN DE DEROULEMENT D'UNE RENCONTRE DE CLUB MASCULINE ET FEMININE**

# CHAMPIONNATS DE FRANCE CLUBS SPORTIFS

**13h - 13h30**

**20' échauffement collectif + 10' échauffement 1<sup>er</sup> tour**

**13h30 - 15h**

**TOUR 1**

**1 simple - 1 double - 1 triple - 1 combiné**

*7 joueurs ou joueuses*

**mise en place des tapis**

**15h10 - 15h30**

**TOUR 2 tir progressif 3 alvéoles + tir en relais**

**15h45 - 16h10**

**TOUR 3 2 tirs de précision simultanés**

**16h20 - 16h40**

**TOUR 4 tir progressif 3 alvéoles + tir en relais**

**15' pause**

**10' échauffement 5<sup>ème</sup> tour**

**17h10 - 18h40**

**TOUR 5**

**1 simple - 1 double - 1 triple - 1 combiné**

*7 joueurs ou joueuses*